



**FONDS DE DOTATION PATRIMOINE
ET SOLIDARITES EN ANJOU**

Centre Saint-Jean

49045 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

FONDS DE DOTATION PATRIMOINE ET SOLIDARITES EN ANJOU

Siège social : Centre Saint-Jean - 49045 ANGERS
Au capital de 1 870 685 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres du Conseil d'administration,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FONDS DE DOTATION PATRIMOINE ET SOLIDARITES EN ANJOU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V - DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier en accord avec le Président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

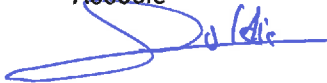
d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 25 mai 2018

HLP Audit
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Vincent GOLDIE
Associé



FONDS DE DOTATION PATRIMOINE et SOLIDARITES EN ANJOU

Bilan - ACTIF
EXERCICE 2017

Actif	2017			2016 Nct
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	370 000,00		370 000,00	330 000,00
Constructions	1 480 000,00	45 573,29	1 434 426,71	1 302 444,48
Matériels médicaux				
Matériels de bureau et informatique				
Autres immobilisations corporelles	20 743,38	3 203,78	17 539,60	17 683,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres	10 000,00		10 000,00	10 000,00
TOTAL I	1 880 743,38	48 777,07	1 831 966,31	1 660 128,20
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances fiscales et sociales				
Autres	6 021,72		6 021,72	10 375,25
CREANCES DIVERSES				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	212 070,29		212 070,29	18 528,55
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	371,82		371,82	
TOTAL II	218 463,83		218 463,83	28 903,80
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 099 207,21	48 777,07	2 050 430,14	1 689 032,00

FONDS DE DOTATION PATRIMOINE et SOLIDARITES EN ANJOU

BILAN - PASSIF
 EXERCICE 2017

Passif	2017	2016
CAPITAUX PROPRES		
Dotation	1 865 440,00	1 665 440,00
Complément de dotation	5 245,00	
Dons et legs en capital		
Réserves		
Report à nouveau	11 149,27	
Résultat de l'exercice	-11 553,33	11 149,27
 Sous-total : situation nette	 1 870 280,94	 1 676 589,27
Subventions d'investissement		
TOTAL I	1 870 280,94	1 676 589,27
FONDS DE DEDIES		
Sur dons	169 610,00	
TOTAL II	169 610,00	
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financiers divers	1 440,92	1 229,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869,12	4 817,61
Dettes fiscales et sociales	5 144,80	3 424,64
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 084,36	2 971,38
Charges à payer		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	10 539,20	12 442,73
COMPTE DE REGULARISATION		
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 050 430,14	1 689 032,00

FONDS DE DOTATION PATRIMOINE et SOLIDARITES EN ANJOU
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
CHARGES

Charges	2017	2016
CHARGES D'EXPLOITATION		
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	60 694,95	20 109,63
Achats stockés d'approvisionnements		
Achats d'études et prestations		
Achats non stockés de matières et fournitures		
. animaux		
. consommables	5 123,49	2 800,61
. fournitures et petits équipements	1 659,60	472,92
Autres charges externes :		
. sous-traitances		
. locations	645,71	675,88
. maintenance et réparations	4 847,48	2 533,78
. assurances	2 354,38	1 411,65
. documentation		
. frais de colloques, séminaires, conférences	1 168,00	276,00
. personnel mis à disposition		
. honoraires	30 936,08	10 986,17
. annonces et insertions		250,00
. catalogues et imprimés	9 045,23	212,37
. publications		
. frais de transport		
. déplacements - missions - réceptions	1 830,97	368,65
. frais de poste, télécommunications et bancaires	2 768,16	22,85
. Cotisations et autres droits	315,85	98,75
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	14 761,32	196,64
sur rémunérations	408,32	125,64
taxe sur les salaires	-71,00	71,00
taxe s foncières	14 424,00	
CHARGES DE PERSONNEL	30 590,38	9 321,38
Salaires et traitements	21 489,00	6 612,00
charges sociales	9 101,38	2 709,38
indemnités de stage		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	30 410,12	18 366,95
sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 410,12	18 366,95
engagements à réaliser sur ressources affectées		
AUTRES CHARGES	0,91	3,84
Subventions accordées		
Charges diverses	0,91	3,84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	136 457,68	47 998,44
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Perte de Change		
Intérêts et charges assimilées		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 376,68	760,00
Sur opérations de gestion	202,56	760,00
Sur exercice antérieur	3 564,12	
Sur opérations en capital :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Engagements à réaliser sur dons affectés	169 610,00	
Total des charges	309 834,36	48 758,44
Solde créditeur de l'exercice		11 149,27
TOTAL GENERAL	309 834,36	59 907,71

**FONDS DE DOTATION PATRIMOINE et SOLIDARITES EN ANJOU
 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
 PRODUITS**

Produits	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises.....		
Production vendue.....		
Montant net du chiffre d'affaires.....		
dont à l'exportation :		
Production stockée.....		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Collectes	206 762,12	2 340,00
Autres produits.....	91 441,37	57 559,24
Reprise sur fonds dédiés		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	298 203,49	59 899,24
PRODUITS FINANCIERS	77,54	8,47
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	77,54	8,47
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion.....		
. dons et libéralités reçus		
. Reprise sur fonds dédiés		
Total des produits	298 281,03	59 907,71
Solde débiteur de l'exercice	11 553,33	
TOTAL GENERAL	309 834,36	59 907,71

Fonds de dotation Patrimoine et Solidarités en Anjou

ANNEXE AU 31/12/2017

Total du bilan : **2 050 430.14 €**
Résultat : **Déficit 11 553.33 €**

➤ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Fonds de dotation Patrimoine et Solidarités en Anjou a été créé le 10 novembre 2015. Le 1^{er} exercice clos au 31 décembre 2016 comptait 14 mois alors que l'exercice clos au 31 décembre 2017 comptait 12 mois.

Lors du Conseil d'administration du 16 juin 2017, le Conseil, à l'unanimité, a convenu dans le strict respect de son objet statutaire, d'accepter aux frais exclusifs du donateur, la donation en pleine propriété, d'un immeuble constitué comme suit :

- Un jeu de boules de fort sis 4, Place du Tertre à ANGERS, estimé à 200 000 €.

➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuel de l'exercice clos au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2009-01 du 5 février 2009 relatif aux fondations et fonds de dotation, modifiant le règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ NOTE SUR LE BILAN

- Actif immobilisé

Tableau de variation de l'actif immobilisé et des amortissements en pièce jointe

- Fonds propres

Les Fonds propres s'élèvent à 1 870 280.94 € au 31/12/2017. Ils sont constitués :

- du résultat excédentaire 2016 de 11 149 €
- de l'apport de 1 865 440 €
- du résultat déficitaire 2017 de 11 553.33 €
- d'une dotation de 5 245 €

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chêne
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

- Fonds dédiés

Les fonds dédiés s'élèvent à 169 610 €

Origine - Nature et affectation des fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Dons				169 610	169 610
Total				169 610	169 610

➤ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- Ressources

Une partie des ressources correspond aux locations des biens immobiliers de la dotation.

Le complément des ressources émanent de dons d'entreprise et de particuliers. Ces dons ont un caractère répétitif, ils sont, donc, enregistrés dans une subdivision du compte 75 « Autres produits de gestion courante » soit le compte 754 « collectes ».

➤ TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES

	2017	2016
Achats	6 783	3 273
Frais généraux	53 912	16 836
Impôts et Taxes	14 832	197
Charges de personnel et assimilés	30 590	9 321
Engagements à réaliser sur dons affectés	169 610	0
Subventions accordées		
Dons	206 762	2 340
Reprise sur fonds dédiés		

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat - 1	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N -3	RESSOURCES	Ressources collectées Sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N -4
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	31 907		1.1. Dons et legs collectés	206 762	
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés		
			- Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2 - AUTRES FONDS PRIVES		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 - AUTRES PRODUITS		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 245				
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	37 152		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	206 762	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	169 610		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEBIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	206 762		VI - TOTAL GENERAL	206 762	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		

HLP AUDIT

3 chemin du Pressoir Chênaie
 BP 58604
 44186 NANTES CEDEX 4

FONDS DE DOTATION "PATRIMOINE & SOLIDARITES EN AI

Exercice 2017

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties/Rep	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II				0
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions	17 556	28 018		45 574
Installations techniques, matériel et outillage industriels				0
Installations générales, agencements et aménagements divers	710	2 091		2 801
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101	301		402
Emballages récupérables et divers				
Total III	18 367	30 410	0	48 777
TOTAL GENERAL (I+II+III)	18 367	30 410	0	48 777

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT.DEROGATOIRE							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortis fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortis fiscal exceptionnel	
Immo.Incorporelles							
Frais d'établissement Total I							
Aut.Immo.Incorp. Total II							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Inst gén., agenc. amén.const.							
Inst. techn., mat.outil.industriel							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
Total III							
TOTAL GENERAL (I+II+III)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	montant net	Augmen	Dotations ex.	Montant net
	début d'ex	-tations	aux amort;	en fin d'ex

Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				